# DIPLÔME D'ÉTAT INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE

FORMATION DIPLÔMANTE



Facultés de Médecine et de Pharmacie



# Présentation de la formation



### CONTEXTE

La loi de modernisation du système de santé pose le cadre juridique de ce que l'on peut appeler la pratique avancée pour les auxiliaires médicaux.

Cet exercice en santé existe déjà dans de nombreux pays. En France, le choix a été fait de le déployer au sein d'une équipe, en commençant par la profession d'infirmier.

Un IPA est un infirmier expérimenté, d'au minimum 3 ans d'exercice, ayant obtenu son diplôme d'État d'IPA précisant la mention choisie et reconnu au grade universitaire de master. Afin d'exercer dans le ou les domaines d'intervention définis, l'IPA devra avoir validé le ou les mentions correspondantes.

## QU'EST CE QUE LA PRATIQUE AVANCÉE ?

- Des activités d'orientation, d'éducation, de prévention ou de dépistage.
- Des actes d'évaluation et de conclusion clinique, des actes techniques et des actes de surveillance clinique et paraclinique.
- Des prescriptions de produits de santé non soumis à prescription médicale, des prescriptions d'examens complémentaires, des renouvellements ou adaptations de prescriptions médicales.





# LA FORMATION EN DÉTAIL

### COÛT DE L'INSCRIPTION

5 000€/an + Droits d'inscription universitaire.

### **DURÉE DE LA FORMATION**

La formation s'organise sur 2 années et comprend des cours magistraux, TD, TP et stages.

### 1ère Année

399 heures de cours + stage de 2 mois

### 2ème Année

231 heures + stage de 4 mois

Les cours sont organisés durant deux semaines consécutives tous les mois

### RESPONSABLE DE LA FORMATION

Pr Sébastien HANTZ — MD-PhD — CHU de Limoges

### CO-RESPONSABLES

Pascale BELONI — Cadre supérieure de santé PhD — CHU de Limoges

Florence GIRARD — Directrice des soins — IFSI d'Ussel

### Effectif maximum

Environ 20 étudiants par promotion pour renforcer le lien étudiant — enseignant.

### Accès

### **FORMATION CONTINUE**

Ouverte aux personnes titulaires d'un diplôme d'état d'infirmier.

### FORMATION INITIALE

Accès direct après l'obtention du DEI.

Les candidats qui souhaitent intégrer directement la deuxième année, doivent constituer un dossier de validation des études supérieures (VES).

### LA FORMATION

### Première année en tronc commun

Permettant de poser les bases de l'exercice infirmier en pratique avancée.

### DEUXIÈME ANNÉE

Centrée sur les enseignements en lien avec la mention choisie.

- Pathologies chroniques stabilisées, prévention et polypathologies courantes en soins primaires;
- Oncologie et hémato-oncologie;
- Maladies rénales chroniques, dialyse, transplantation rénale;
- Psychiatrie et santé mentale.
- Urgences.

### CADRE D'EXERCICE

### EN AMBULATOIRE

- Au sein d'une équipe de soins primaires coordonnée par le médecin (par exemple en maison ou centre de santé) ou de l'équipe de soins d'un centre médical du service de santé des armées coordonnée par un médecin des armées
- En assistance d'un médecin spécialiste, hors soins primaires

### EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

• En établissement médico-social ou dans un hôpital des armées, au sein d'une équipe de soins coordonnée par un médecin.

### CONTACTS

Nathalie NEOLLIER

Mail: nathalie.neollier@unilim.fr

Tel: 05 55 43 58 71

Charly ROBERT

Mail: charly.robert@unilim.fr

Tel: 05 55 43 58 50

### Pour plus d'informations

https://www.medecine.unilim.fr/



Facultés de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Limoges.

Campus Marcland 2, Rue du Docteur Marcland 87025 Limoges